



# JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET JUSTIFICATIFS DE FINANCEMENT DES ÉTUDES



**ÉCOLE DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT (IADE) - Rentrée le 29 septembre 2025**

MA SITUATION	MON ÂGE	CARACTÉRISTIQUES DE MA SITUATION	JE DOIS <b>OBLIGATOIREMENT</b> TRANSMETTRE A L'ÉCOLE AU FORMAT PDF (pas de format jpeg photo) SINON REFUS DU DOSSIER	SELON MA SITUATION, JE TRANSMETS <b>EN PLUS</b> AU FORMAT PDF OBLIGATOIRE (refus format jpeg photo) SINON REFUS DU DOSSIER	J'ENVOIE EN PLUS 1 MOIS AVANT L'ENTRÉE À L'ÉCOLE	POUR INFORMATION : FINANCEMENT DE VOS ÉTUDES	DROIT D'INSCRIPTION Facture envoyée à l'étudiant ultérieurement. <b>Les boursiers sont exonérés</b> : Bourses région Ile-de-France uniquement ; les bourses CROUS ne sont pas acceptées.	DROIT D'INSCRIPTION EXTRA COMMUNAUTAIRES * Facture envoyée à l'étudiant ultérieurement <b>(les boursiers extra-communautaires ne sont pas exonérés des droits d'inscription extra communautaires)</b>
MOINS DE 26 ANS	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	Je suis en poursuite d'études (pas d'interruption de plus de 2 ans)	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Certificat de scolarité ou carte d'étudiant (preuve d'études) années 2022/2023 ou 2023/2024 ou 2024/2025	-	Études financées par la Région Ile-de-France	250 €	3 879 €
MISSION LOCALE	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	<b>MISSION LOCALE</b> Je suis inscrit en Mission Locale	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Attestation d'inscription en Mission Locale <b>entre le 1er juin et le 31 août 2025</b>	-	Études financées par la Région Ile-de-France	250 €	3 879 €
SERVICE CIVIQUE	J'ai moins de 26 ans (25 ans révolus) à la date d'entrée à l'école	<b>SERVICE CIVIQUE</b> J'ai terminé un service civique entre le 29 septembre 2024 et le 29 septembre 2025	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Contrat ou attestation de service civique	-	Études financées par la Région Ile-de-France	250 €	3 879 €
RSA (revenu de solidarité active)	Tous âges	<b>RSA</b> Je suis bénéficiaire du RSA	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Attestation CAF du RSA <b>entre le 1er juin et le 31 août 2025</b>	-	Études financées par la Région Ile-de-France	250 €	3 879 €
PEC (Parcours Emploi Compétence)	Tous âges	<b>PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (PEC)</b> Je suis bénéficiaire d'un PEC	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Contrat ou attestation du PEC	-	Études financées par la Région Ile-de-France	250 €	3 879 €
FRANCE TRAVAIL	Tous âges	<b>DEMANDEUR D'EMPLOI</b> Je suis demandeur d'emploi <u>avant l'entrée en formation sans condition de durée</u> et je travaille moins de 78 heures par mois	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL	Attestation d'inscription à FRANCE TRAVAIL datant du mois précédant l'entrée en formation	Études financées par la Région Ile-de-France	250 €	3 879 €
<b>OPCO</b> (organisme de financement de la promotion professionnelle) ou TRANSITIONS PRO	Tous âges	<b>PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO</b> (organisme de financement de la promotion professionnelle) <b>OU PAR TRANSITIONS PRO</b> Je travaille et je vais être pris en charge par un OPCO (ANFH, ou autres...) ou TRANSITIONS PRO	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Attestation de prise en charge par l'OPCO ou TRANSITIONS PRO En cas de prise en charge partielle par l'organisme, je dois : - soit m'engager à financer moi-même la partie restante - soit transmettre l'accord de prise en charge de mon employeur pour la partie restante	-	Études financées par l'OPCO ou TRANSITIONS PRO + si prise en charge partielle : moi-même ou mon employeur	250 €	3 879 €
AUTOFINANCEMENT	Tous âges	<b>AUTOFINANCEMENT</b> Je vais financer moi-même mes études	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Attestation d'autofinancement signée (modèle sur le site internet de l'école) <b>Le financement sera accepté uniquement après la signature par les services financiers et l'étudiant</b>	-	Études financées par moi-même	250 €	3 879 €
EMPLOYEUR HORS AP-HP PROMOTION PROFESSIONNELLE	Tous âges	<b>PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR HORS AP-HP</b> Je travaille et je vais être pris en charge par mon employeur	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Attestation de prise en charge de votre employeur <b>Le financement sera accepté uniquement après la signature par les services financiers et l'employeur</b>	-	Etudes financées par mon employeur	250 €	3 879 €
EMPLOYEUR AP-HP PROMOTION PROFESSIONNELLE	Tous âges	<b>AGENT AP-HP</b> Je suis agent de l'AP-HP (titulaire CDI CDD)	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Transmettre l'accord de prise en charge par l'AP-HP à l'école	-		-	
CAS PARTICULIERS	Tous âges	<b>HORS CATEGORIE</b> Je n'entre dans aucune catégorie	Carte d'identité (recto verso) ou Passeport (page d'identité) ou Titre de séjour (recto verso)	Contactez l'école	-		250 €	3 879 €
<b>Droits d'inscription : Précisions concernant les étudiants Extra-Communautaires *</b>								
	Etudiant Extra-communautaire		Je suis entré sur le territoire Français avant le 1er janvier 2023 pour une durée continue				250 €	
	Etudiant Extra-communautaire		Je suis entré sur le territoire Français après le 31 décembre 2022					3 879 €

Tableau mis à jour en avril 2025

\* **Etudiant extra-communautaire** : étudiant dont la nationalité n'est pas celle d'un pays appartenant l'Union Européenne ou à l'Espace Economique Européen ou qui n'est pas de nationalité suisse ou dont le pays n'a pas signé avec la France un accord prévoyant le paiement de droits d'inscription dans les mêmes conditions que les étudiants français

**ATTENTION ne sont pas éligibles à la prise en charge des études par la région Y COMPRIS LES PERSONNES INSCRITES A FRANCE TRAVAIL :**

- Les agents publics y compris en disponibilité
- Les salariés du secteur privé en CDD ou CDI de plus de 78 heures par mois
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transition Pro
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant le mois d'entrée en formation
- Les apprentis
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les médecins et les sage-femmes diplômés à l'étranger